

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE D'AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 28 mars 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Mathieu François Miles THOMAS, DJ producteur, demeurant à UCCIANI (20133) Crucoli, Chez Madame PERALDI, né à LONDRES (ROYAUME-UNI) le 24 septembre 1979, célibataire et résident au sens de la réglementation fiscale. Et Mademoiselle Jany Eiddwen THOMAS, photographe, demeurant à LONDON (ROYAUME-UNI) EN5 4LQ Studio 1, Rear Of 53 To 59, Falkland road, née à NICE (06000) le 24 juillet 1977, célibataire et non résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ils possèdent depuis plus de trente ans, à la suite de leur mère Madame Catherine PERALDI, en son vivant commerçante, demeurant à UCCIANI (20133) Crucoli, née à NICE (06000), le 2 septembre 1954, divorcée de Monsieur Geoffrey THOMAS et décédée à VENCE (06140), le 4 novembre 2017,

A AJACCIO (20000) Dans un immeuble situé à AJACCIO (CORSE-DU-SUD) 20000 13 Boulevard Fred Scamaroni, cadastré : Section CD numéro 225 ldt Bd Fred Scamaroni pour une contenance de 05a 83ca, le lot numéro trente-six (36) : un studio situé au rez-de-chaussée côté cour de l'immeuble.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr